



Educateur.trice Territorial.le des APS / Maître-Nageur.se Sauveteur.se

B

Employeur : VILLE DE RENNES

Direction :

DIRECTION DES SPORTS

Effectif : 186

Leur raison d'être : Mise en œuvre de la politique sportive municipale et contribution au service public du sport et des Activités Physiques

Service :

SERVICE PISCINES ET BAIGNADES

L'équipe : Assure la sécurité des personnes et met en œuvre l'organisation des enseignements de la natation sur les temps scolaires, péri et extra scolaires dans le cadre des dispositifs municipaux

Effectif Service : environ 80 agent.es

Vos principales missions :

1-Enseigner la natation et les activités physique et sportives (55%)

Dans le cadre du projet pédagogique, coordonner, animer, évaluer et enseigner la natation scolaire en direction des classes de la Grande section maternelle au Cours Moyen 2ème année

Enseigner et animer les activités aquatiques en direction des enfants âgés de 2 à 17 ans au travers de l'École Municipale de Natation

Enseigner, Co construire et animer des APS aquatiques en direction des adultes

Le sens de ce poste :

Coordonner et mettre en œuvre (sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif) des activités proposées au sein de l'établissement et plus ponctuellement des APS terrestres aquatiques

2-Surveillance (35%)

Assurer la surveillance des bassins, sauver et intervenir en cas de problèmes

Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur et mettre en œuvre le POSS (Plan d'Organisation de la Sécurité et de la Surveillance)

3-Animer, organiser et créer des évènementiels (10%)

Organiser et animer des activités socio-sportives
organiser et animer les évènementiels des deux secteurs (aquatiques et terrestres)

Compétences

Les compétences relationnelles :

- -Rigueur et fermeté, organisé, intègre et disponible
- -A l'écoute des différentes catégories de personnel et des usagers
-

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- -Dispenser et analyser les fondamentaux de la motricité
 - Capter, mettre en œuvre et analyser les outils de remédiation des actions
- -être à jour des diplômes
-

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

-

Environnement et conditions de travail :

Horaires : Horaire de travail annualisé, horaires décalés et variable en soirée jusqu'à 22h, travail certains weekends et fériés

Lieu de travail : Etablissements aquatiques

Matériel(s) à disposition : Dotation vestimentaire – matériels pédagogiques spécifiques liés à l'enseignement et à l'animation de la natation et des activités physiques et sportives

Missions de suppléance :

Télétravail : non

Autres :

Éléments de statut :

Cadre d'emploi : Educateur aPS

Parcours : P1

Éléments complémentaires de rémunération : NBI selon situation géographique du lieu de travail, IFSE weekend et jour férié

N° du poste : Numéro du poste

Date de mise à jour de la fiche de poste : 01/06/2018